

Bulletin de pension (recto)
Taux de prélèvement à la source personnalisé

Votre interlocuteur pour toute information
ou demande de modification hors
prélèvement à la source

Votre numéro de sécurité sociale
à rappeler dans toute correspondance

Période concernée par le paiement
de votre pension
(paiement du mois courant)

Centre chargé du paiement de votre pension

Numéro de votre pension à rappeler
dans toute correspondance

Montant brut de votre pension

Montant net de votre pension crédité
sur votre compte bancaire

<p>BULLETIN DE PENSION Situation de janvier 2019</p>		 <p>Direction générale des Finances publiques</p>		
<p>Pour vous renseigner</p> <p>Centre de Gestion des Retraites DRFIP DE BRETAGNE BP 72102 35021 RENNES retraitesdeletat.gouv.fr Espace retraité - Contact Tél. 0 810 10 33 36 Service 0,006€/min+taxe appel Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00</p>		<p>CENTRE DE GESTION DES RETRAITES BP 72102 35000 RENNES</p> <p>MME DURAND PAULE BOULEVARD ERIK SATIE 35000 RENNES</p>		
<p>Identification NIR 2 99 99 99 999 999 99</p>				
<p>Je vous prie de trouver ci-dessous les montants versés au titre de vos pensions pour la période mentionnée dans l'entête du document (hors rappels ou mois incomplet). Pour toute variation du montant net de l'une de vos pensions et selon la nature de celles-ci, vous trouverez les barèmes ainsi que les taux de cotisations sociales applicables sur notre site : retraitesdeletat.gouv.fr</p> <p>NOUVEAU : votre bulletin de pension sera disponible chaque mois dans votre espace personnel sur ensap.gouv.fr à compter de décembre 2019. La date d'ouverture de ce service sera précisée sur retraitesdeletat.gouv.fr, rubrique «Retraité».</p>				
Période	Nature de la pension	Numéro	Total brut	Total net
01/01/2019 au 31/01/2019	CIVILE PERSONNELLE	31110-16 9999999 X	4 134,22	2 826,81
01/01/2019 au 31/01/2019	CIVILE DE RÉVERSION	31120-16 9999999 X	1 785,48	1 285,29
Totaux			5 919,70	4 112,10
<p>DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT</p> <p>Le calendrier des paiements est à votre disposition sur le site retraitesdeletat.gouv.fr</p>				
				<p>Détail : merci de tourner la page-></p>

Bulletin de pension (verso)

Situation de janvier 2019  Page 2/2

MME DURAND PAULE
BOULEVARD ERIK SATIE
35000 RENNES

Nature de la pension	Numéro	Payée par virement bancaire	
CIVILE PERSONNELLE	31110-16 999999 X	FR 35 999999X9999	
LIBELLÉS		MONTANT DU 01/01/2019 AU 31/01/2019	
PRINCIPAL (MONTANT BRUT) A		3 758,38	
MAJORATION POUR ENFANTS B		375,84	
C.S.G. NON DÉDUCTIBLE		99,23	
C.S.G. DÉDUCTIBLE C		- 243,91	
C.R.D.S.		- 20,67	
C.A.S.A.		- 12,40	
IMPÔT S/REVENU PRELEVÉ A LA SOURCE		781,95	
COTISATION MUTUALISTE		- 149,25	
TOTAL		2 826,81	
MONTANT NET PAYÉ EN EUROS		2 826,81	
Montant imposable	3 890,31	Pour information :	
Taux de prélèvement à la source	20,10 %	Taux personnalisé	

Nature de la pension	Numéro	Payée par virement bancaire	
CIVILE RÉVERSION	31120-16 999999 X	FR 35 999999X9999	
LIBELLÉS		MONTANT DU 01/01/2019 AU 31/01/2019	
PRINCIPAL (MONTANT BRUT)		1 623,16	
MAJORATION POUR ENFANTS		162,32	
C.S.G. NON DÉDUCTIBLE		- 42,86	
C.S.G. DÉDUCTIBLE		- 105,33	
C.R.D.S.		- 8,92	
C.A.S.A.		- 5,36	
IMPÔT S/REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE		- 337,72	
TOTAL		1 285,29	
MONTANT NET PAYÉ EN EUROS		1 285,29	
Montant imposable	1 680,15	Pour information :	
Taux de prélèvement à la source	20,10 %	Taux personnalisé	

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi n°78-17 [...].
En application du décret 2002-771 du 3 mai 2002, [...].
La loi de réforme des retraites du 9 novembre 2010 (n°2010-1330) [...].
Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale [...].

Montant brut de votre pension

Majorations et suppléments de pension éventuels (exemples : majoration pour enfants, NBI, etc.)

Les différents prélèvements sociaux effectués sur votre pension

Prélèvement effectué sur votre pension

Montant de chaque pension qui sera crédité sur votre compte bancaire

Montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source

Montant imposable = principal (A) + ensemble des majorations et suppléments de pension (B) - CSG déductible (C)

Taux du prélèvement à la source figurant sur votre avis d'imposition
Pour toute information complémentaire, contactez le 0809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel)